

# ICANN | GAC

## Comité consultatif gouvernemental

Forum de politiques virtuel de l'ICANN68, 27 juin 2020

### Communiqué du GAC – Forum de politiques virtuel de l'ICANN68<sup>1</sup>

*Le communiqué du GAC de l'ICANN68 a été rédigé et approuvé à distance lors du Forum de politiques virtuel de l'ICANN68. Le communiqué a été transmis au GAC juste après la réunion afin que tous les membres et observateurs du GAC aient la possibilité d'en prendre connaissance avant sa publication, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la tenue d'une réunion virtuelle. Aucune objection n'a été soulevée lors du délai convenu de 48 heures avant publication.*

## I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à distance du 22 au 25 juin 2020 (heure de Kuala Lumpur). Conformément à la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN<sup>2</sup> adoptée le 8 avril 2020, en réponse à l'urgence de santé publique de portée internationale due à l'épidémie mondiale de Covid-19, l'ICANN68, initialement prévue sous la forme d'une réunion physique à Kuala Lumpur (Malaisie), s'est finalement tenue à distance.

Soixante-dix-huit (78) membres du GAC et trois (3) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre du Forum de politiques virtuel de l'ICANN68. Toutes les séances plénières du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

---

<sup>1</sup> L'historique des communiqués du GAC, contenant les précédents avis du GAC sur ce sujet ou d'autres sujets, est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

<sup>2</sup> Voir la résolution sur <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2020-04-08-en>

## II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

### Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Les séries ultérieures de nouveaux gTLD
- L'utilisation malveillante du DNS et autres questions connexes portant sur
  - Les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire
  - Les mesures proactives de lutte contre l'utilisation malveillante
  - L'exactitude des données d'enregistrement des gTLD
- Le service d'annuaire de données d'enregistrement des noms de domaine et la protection des données
- Les prochains sujets d'intérêt du GAC

Les réponses du Conseil d'administration de l'ICANN aux questions du GAC sont disponibles dans la transcription de la réunion GAC/Conseil d'administration de l'ICANN, jointe au présent document.

### Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires programmées dans le cadre de l'ICANN68, dont :

- L'utilisation malveillante du DNS et les enregistrements malveillants en période de Covid-19 ;
- Le DNS et l'Internet des objets : opportunités, risques et défis ; et
- L'ICANN et le Covid-19 - Avancée des travaux d'élaboration de politiques dans le contexte actuel

## III. Questions internes

### 1. Composition du GAC

Le GAC compte actuellement 178 États et territoires membres et 38 organisations ayant le statut d'observateur.

## 2. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le GAC PSWG a organisé deux séances avec le GAC sur les mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et a informé les membres du GAC des travaux qu'il menait actuellement pour lutter contre les cas de fraude et d'utilisation malveillante liés au Covid-19. Bien qu'il ait été noté qu'un grand nombre de bureaux d'enregistrement se sont montrés tout à fait disposés à communiquer avec les autorités de sécurité publique lors de cette pandémie, et à examiner les domaines qu'elles leur soumettaient, des craintes ont tout de même été exprimées par les organismes chargés de l'application de la loi eu égard à l'utilisation continue des services d'enregistrement fiduciaire/d'anonymisation par des personnes cherchant à tirer profit de la pandémie (environ 65 % des domaines soumis semblaient utiliser de tels services), et aux retards en découlant dans la réalisation des enquêtes. Le PSWG a également souligné qu'il était nécessaire que les gouvernements, l'ICANN et la communauté adoptent une approche concertée pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS, passant notamment par l'éducation et la sensibilisation des consommateurs et des entreprises, et par la stricte application des contrats de l'ICANN en vigueur.

Des membres du PSWG ont également participé au processus accéléré d'élaboration de politiques sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD et à la séance intercommunautaire sur l'utilisation malveillante du DNS. Enfin, le PSWG a échangé avec l'OCTO et les équipes SSR de l'ICANN, le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, les Groupes des représentants des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, et les unités constitutives des utilisateurs commerciaux et des représentants de la propriété intellectuelle.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG) a mis à jour le GAC sur les futures initiatives en réponse à l'épidémie de Covid-19, qui seront mises en place en collaboration avec la communauté de l'ICANN et les équipes en charge de la relation avec les gouvernements et avec les parties prenantes mondiales.

L'USRWG a achevé la révision des règles relatives au soutien aux déplacements du GAC actuellement en vigueur conformément à son plan de travail et sollicitera l'avis et l'approbation du GAC après l'ICANN68.

- **Groupe de travail du GAC sur l'acceptation universelle et les IDN (UA-IDN WG)**

Le président du Groupe de travail du GAC sur l'acceptation universelle et les IDN (UA-IDN WG) a présenté les activités intersession menées par le groupe depuis l'ICANN67. Entre autres, les membres de l'UA-IDN WG ont tâché de hiérarchiser leur plan de travail pour 2020 afin de se concentrer sur (1) la conception d'un document de présentation de l'acceptation universelle à transmettre aux membres du GAC à des fins d'utilisation au niveau national ; et (2) la sensibilisation et la communication auprès des gouvernements en matière d'UA-IDN.

Le président de l'UA-IDN WG a indiqué que le groupe travaillait en étroite collaboration avec le Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG) et le Groupe de travail sur la communication en matière d'UA (UA Comms) sur les plans et stratégies de communication. Cela comprend l'élaboration de contenus relatifs à l'UA destinés aux gouvernements et autorités compétentes, et une potentielle série de séminaires web visant à informer les membres du GAC et leurs collègues sur les développements et initiatives en matière d'acceptation universelle. Le président de l'UA-IDN WG a également fait savoir que le groupe espérait obtenir auprès du GAC l'approbation du projet de termes de référence du groupe (initialement transmis avant l'ICANN67) peu de temps après l'ICANN68.

### 3. Élections du GAC

Le processus d'élection de 2020 pour le président et les vice-présidents du GAC sera engagé peu après l'ICANN68. La période de nomination initiale prendra fin le 2 septembre 2020. Si besoin, un processus de vote sera mené jusqu'au 20 octobre 2020, pendant l'ICANN69, moment où les résultats des élections seront annoncés.

## IV. Questions importantes pour le GAC

### 1. Les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a décidé de donner la priorité à l'examen des questions politiques liées aux séries ultérieures de nouveaux gTLD lors de l'ICANN68, notamment en consacrant trois séances du GAC à ce sujet, en révisant la fiche de suivi du GAC et en participant à la réunion du Groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (Sub Pro PDP WG). Le GAC souhaite remercier les coprésidents du Sub Pro PDP WG d'avoir participé aux séances du GAC portant sur ce sujet et salue le travail considérable et exhaustif qu'a effectué le Sub Pro PDP WG pour l'élaboration du rapport final.

Le GAC a examiné une mise à jour des présidents du Sub Pro PDP WG sur les travaux menés depuis l'ICANN67, notamment l'examen par le groupe de travail du recueil des commentaires individuels des membres du GAC réalisé entre les séances, et le calendrier du Sub Pro PDP WG. Le GAC souligne que la version préliminaire du rapport final devrait être publiée à des fins de consultation publique en juillet 2020 pendant 40 jours.

Certains membres du GAC ont fait part de craintes liées au recours à un processus de consultation publique standard de 40 jours pour un sujet d'une telle priorité pour le GAC et la communauté de l'ICANN. Les coprésidents du Sub Pro PDP WG ont pris acte de ces craintes tout en confirmant que le rapport final sera remis au Conseil de la GNSO au plus tard à la fin de l'année civile en cours.

Le Sub Pro PDP WG a abordé deux questions en suspens lors de l'ICANN68 et a fourni une mise à jour au GAC :

1. Résolutions privées de conflits de chaînes
2. Cadre de prévisibilité pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Concernant les enchères en tant que mécanisme privé de résolution des conflits de chaînes, certains membres du GAC ont fait part de leurs inquiétudes, au vu des positions antérieures du GAC à cet égard, et demandent pourquoi d'autres options ne sont pas examinées par le groupe de travail. Concernant les mécanismes garantissant aux candidats la prévisibilité des séries ultérieures, les coprésidents du groupe de travail ont indiqué que le PDP WG recommandait d'élaborer un nouveau cadre de prévisibilité et de former une nouvelle équipe permanente de révision de la mise en œuvre de la prévisibilité (SPIRT) et qu'il semblait que la communauté soutienne cette recommandation. Alors que le GAC salue les efforts du groupe de travail visant à établir un cadre de prévisibilité, certains membres du GAC ont émis des doutes sur la valeur ajoutée d'une SPIRT, et craignent que ce cadre, s'il est adopté, complexifie encore davantage la procédure actuelle et soit contraire aux rôles et responsabilités actuellement prévus par les statuts constitutifs de l'ICANN. Si ce cadre est établi, il est proposé que le nouveau mécanisme soit allégé, inclusif et transparent.

Les vice-présidents du GAC ont fourni un aperçu des questions prioritaires suivantes identifiées par le GAC lors de l'ICANN67 :

- Le soutien aux candidats
- Les génériques fermés
- Les engagements d'intérêt public/l'intérêt public mondial
- Les alertes précoces du GAC/avis du GAC
- Les candidatures communautaires

Pour certains membres du GAC, l'absence d'une recommandation officielle du PDG WG sur la délégation des génériques fermés implique que la résolution du Conseil d'administration correspondante remontant à la série de 2012 s'appliquerait toujours. De plus, tout en soutenant en principe la tenue d'une prochaine série de nouveaux gTLD, des membres du GAC ont rappelé l'importance de procéder à une analyse coût/bénéfice avant la prochaine série.

Les dirigeants et intervenants du GAC continueront de coordonner les travaux intersession sur les sujets d'actualité, en se servant de la fiche de suivi du GAC comme référence. La prochaine étape convenue consiste à formuler un commentaire consensuel du GAC lors de la période de consultation publique, qui devrait débuter en juillet 2020, portant sur le rapport final du PDG WG. Les membres du GAC le souhaitant sont encouragés à consulter la fiche de suivi du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD et à prendre contact avec les intervenants du GAC afin de contribuer à l'une des questions politiques qui se posent.

## 2. L'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD

### Nécessité de faire évoluer les SSAD proposés

Le petit groupe du GAC a souligné qu'il était nécessaire que toute recommandation finale issue de la phase 2 prévoie un mécanisme efficace d'évolution du SSAD, notamment en réponse aux futures prescriptions légales. Une telle évolution doit être conforme aux recommandations politiques de la phase 2, notamment sur la question de savoir quelles catégories de divulgations peuvent faire l'objet de réponses automatiques.

### Personne physique vs personne morale, exactitude des données

Le GAC demandera au Conseil d'administration de lui obtenir une mise à jour de la GNSO, dès que possible, sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan spécifique visant à poursuivre le processus d'élaboration de politiques et ayant pour but de résoudre les questions en suspens liées à la distinction entre les personnes morales et les personnes physiques et à l'exactitude des données. Ces futurs efforts politiques devraient commencer dès que possible après la publication des recommandations finales de la phase 2 de l'EPDP et être achevés, dans la mesure du possible, dans les 6 mois. En outre, le GAC indique que le GAC et d'autres comités consultatifs tels que le SSAC et l'ALAC devraient participer au cadrage ou à l'élaboration des termes de référence pour ces efforts futurs.

La spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD a reconnu tout particulièrement que : « *La mission de l'ICANN implique directement de faciliter le traitement par des tiers à des fins légitimes et proportionnées liées à l'application de la loi, à la concurrence, à la protection des consommateurs, à la confiance, à la sécurité, à la stabilité, à la résilience, à l'utilisation malveillante, à la souveraineté et à la protection des droits.* » En vertu de l'article 4.6(e) des statuts constitutifs, l'ICANN est tenue, sous réserve des lois applicables, de « *déployer des efforts commerciaux raisonnables afin d'appliquer ses politiques relatives aux services d'annuaire de données d'enregistrement* », notamment en collaborant avec les parties prenantes afin « *d'étudier les possibilités de changements structurels permettant d'améliorer l'exactitude des données d'enregistrement des domaines génériques de premier niveau ainsi que l'accès à ces dernières* », « *et d'examiner d'éventuelles sauvegardes visant à protéger ces données* ».

De plus, les principes de traitement de la spécification temporaire imposaient que les données soient : « *précises et, si nécessaire, tenues à jour, comme il convient selon les fins pour lesquelles elles sont traitées (« exactitude »)* » (article 1.4). Cette obligation est conforme à l'article 5(d) du règlement général sur la protection des données de l'UE. En outre, la phase 1 de l'EPDP a reconnu que l'exactitude devait être examinée lors de la phase 2 (voir la recommandation 4 et la note de bas de page correspondante).

Cette obligation est également conforme à l'avis du GAC dans son communiqué d'Abou Dhabi de 2017 qui a rappelé les principes du GAC de 2007 concernant les services WHOIS pour les gTLD en reconnaissant la nécessité de disposer de données d'enregistrement exactes (« *Les services de*

*WHOIS pour les gTLD devraient fournir des données suffisantes et exactes sur les enregistrements et les titulaires de noms de domaine soumis à des protections nationales visant à préserver la vie privée des individus »).*

Ainsi, l'exactitude des données est préconisée afin de faciliter la mission de l'ICANN, conformément au RGPD, aux attentes de l'équipe de la phase 1 de l'EPDP et aux avis antérieurs du GAC.

### **Contrôle des données**

Le GAC souhaite que soit clarifiée la question du statut et du rôle de chacun des contrôleurs et processeurs de données dans le modèle SSAD. À cette fin, le GAC invite l'organisation ICANN et les parties contractantes à conclure dès que possible leurs accords de protection des données respectifs afin qu'ils puissent être transmis en temps utile et à aider l'IRT dans ses activités de mise en œuvre.

### **E-mails anonymisés**

Le recours aux e-mails anonymisés pourrait être une solution permettant de protéger l'identité du titulaire de nom de domaine tout en satisfaisant certains des besoins légitimes des personnes souhaitant accéder aux données d'enregistrement de noms de domaine. Par conséquent, nous suggérons de mener une étude de faisabilité/juridique permettant d'orienter la mise à disposition des parties contractantes d'un e-mail anonymisé accessible au public.

Selon les conseils juridiques que l'équipe responsable de l'EPDP a reçus, l'anonymisation et la pseudonymisation constituent « une technique de renforcement de la vie privée/mesure de protection de la vie privée dès la conception utile », et cette même équipe a souligné que les directives APD reconnaissent que cette technique pouvait être utilisée dans certaines circonstances.

## **3. Utilisation malveillante du DNS**

Le GAC a assisté aux présentations sur l'impact des cas d'utilisation malveillante du DNS liés au Covid-19 et les efforts des autorités visant à lutter contre cette utilisation malveillante et fournir des supports de sensibilisation destinés aux consommateurs et aux entreprises. Les présentateurs ont souligné les efforts des registres et bureaux d'enregistrement afin de lutter contre l'utilisation malveillante du DNS de manière à la fois proactive et réactive, et les initiatives du SSAC de l'OCTO de l'ICANN visant à soutenir la détection des cas d'utilisation malveillante et à recenser et partager les meilleures pratiques. Le GAC salue ces efforts qui ont contribué à renforcer la cybersécurité, prévenir la fraude, préserver la santé et la sécurité publiques, et protéger ainsi des vies.

Le GAC estime que l'organisation ICANN devrait réserver les initiatives de renforcement des capacités et de formation, en termes d'affectation budgétaire et de programmation, aux pays les plus touchés et où les retombées seraient les plus importantes.

Le GAC note que les nouveaux efforts de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS ne doivent pas remplacer, mais plutôt compléter, les initiatives existantes d'amélioration de l'exactitude des données d'enregistrement, telles que le système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS, et de mise en œuvre de politiques relatives aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, qui sont actuellement en suspens bien qu'elles aient été recommandées par un certain nombre d'équipes de révision et approuvées par des avis antérieurs du GAC.

Le GAC invite le Conseil d'administration à mettre en œuvre les avis existants et invite la communauté de l'ICANN à en profiter pour participer à ses différentes pistes de travail sur l'utilisation malveillante du DNS, à des fins de sécurité, de sûreté et de protection des droits et libertés individuels et publics.

#### **4. Protections des OIG**

Le GAC a reçu une mise à jour lui indiquant que le Conseil de la GNSO avait adopté une charte révisée concernant un groupe de travail dédié chargé de formuler des recommandations politiques répondant aux inquiétudes soulevées concernant l'accès des OIG à un mécanisme curatif de règlement des litiges et est en cours de sélection d'un président avant d'avancer dans ces efforts politiques.

#### **5. Mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité**

Les présidents du Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG) ont mis à jour le GAC sur le statut actuel de la mise en œuvre des recommandations issues de la piste de travail 2 (WS2) du CCWG-Responsabilité. Le Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociale de la société ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme (CCWP-HR) a présenté un échantillon de l'outil HRIA (Étude d'impact sur les droits de l'homme) qui vise à aider les organisations de soutien et comités consultatifs de l'ICANN (GAC compris) à organiser et suivre la mise en œuvre des différentes recommandations WS2. Le président du GAC a encouragé les membres du GAC à faire part de leur souhait de se porter volontaire pour participer à des initiatives intercommunautaires ou de contribuer à des travaux de mise en œuvre du GAC spécifiques ayant un impact sur les opérations du GAC.

Les membres du GAC ont abordé les questions liées à la mise en œuvre des recommandations WS2 présentant un intérêt pour le GAC ou ayant un impact direct sur ce dernier. Les débats ont porté sur la façon dont ces questions pourraient être évaluées, hiérarchisées et mises en œuvre de manière efficace, et ont mis en avant la nécessité de poursuivre les travaux sur les questions de la piste de travail 2 qui posent problème à certains membres du GAC.

Un membre du GAC a fait part des difficultés qu'il rencontre actuellement en matière d'accès aux ressources du DNS, notamment en temps de Covid-19. La crainte de ce membre du GAC, soutenu



par d'autres membres du GAC, est consignée dans le procès-verbal de la réunion du GAC de l'ICANN68.

## V. Suivi de l'avis précédent

Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel transmis au Conseil d'administration.

### 1. L'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD

Conformément à son avis précédent, le GAC a indiqué qu'il était nécessaire de maintenir l'accès au WHOIS dans toute la mesure du possible et a précisé qu'il avait conseillé, dans son communiqué de San Juan, au Conseil d'administration de l'ICANN d'enjoindre à l'organisation ICANN de « *Faire la distinction entre personnes morales et personnes physiques, en permettant au public d'accéder aux données WHOIS d'entités juridiques qui ne relèvent pas du RGPD* ».

Le GAC confirme que son avis est toujours le même et qu'il devrait être pris en compte.

## VI. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors de la réunion générale annuelle virtuelle de l'ICANN69 du 17 au 22 octobre 2020.